

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 septembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 juin 2021, la députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue inscrivait au feuilleton une question concernant la mise en œuvre des recommandations du rapport Gagnon, notamment :

a. La recommandation 11 : Le MSSS, avec ses partenaires sectoriels, devrait examiner la faisabilité de se doter à très court terme d'une stratégie nationale de développement de la main-d'œuvre qui puisse agir efficacement sur le problème structurel que constitue la pénurie de main-d'œuvre au sein du réseau québécois de santé et de services sociaux;

Considérant les enjeux persistants de main-d'œuvre infirmière, exacerbés en contexte de pandémie, et afin de connaître l'étendue de ces enjeux relatifs aux effectifs en soins infirmiers et d'identifier des pistes de solution à court, moyen et long terme, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis en place un groupe de travail national, en collaboration avec les acteurs du monde infirmier. Les travaux de ce groupe de travail se sont réalisés de janvier à juin 2021.

Le mandat du groupe de travail visait à identifier les orientations essentielles devant mener à des actions structurantes ayant pour objectif de réduire, voire éliminer, la pénurie d'effectifs infirmiers au sein du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) du Québec. Ces orientations serviront de base pour la création d'un plan d'action 2021-2023, dont les chantiers de travail devront produire des résultats mesurables et pérennes à court, moyen et long terme pour la disponibilité et la stabilisation des effectifs infirmiers dans le RSSS. Un second groupe de travail national sur les effectifs en inhalothérapie réalise actuellement des travaux dans la même perspective.

... 2

De plus, des efforts sont déployés par le MSSS pour l'embauche de plus de 500 infirmières et autres professionnels diplômés hors Canada au cours de la prochaine année.

L'application des conventions collectives qui entreront en vigueur au cours de l'automne 2021 prévoit également des mesures favorisant l'amélioration des conditions de travail au sein du RSSS.

Enfin, des mesures structurantes sont actuellement mises en place afin, d'une part, de soutenir les établissements lors de découvertures et, d'autre part, de développer et maintenir les compétences des infirmières en obstétrique. Ces mesures consistent à déployer :

- 1) un réseau d'infirmières de dépannage en obstétrique autant pour les situations ponctuelles qu'en prévention d'éventuelles découvertures;
- 2) des postes de conseillères en soins infirmiers/infirmières cliniciennes en obstétrique avec des fonctions de mentorat dans sept régions (01, 03, 07, 08, 09, 10 et 11);
- 3) des stages d'exposition dans des établissements à grand volume d'activités obstétricales pour les infirmières à l'emploi dans des établissements à faible volume d'activités (sept régions visées : 01, 03, 07, 08, 09, 10 et 11).

Ces deux dernières mesures visent à favoriser l'attraction et la rétention des effectifs infirmiers.

b. La recommandation 12 : Sous l'autorité du MSSS, mettre en place un groupe de travail constitué de représentants des régions éloignées ayant pour mandat d'élaborer une Stratégie d'intervention en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre en région;

Un groupe de travail sur l'organisation des services d'obstétrique en région a été constitué afin d'élaborer des recommandations en vue d'offrir aux familles des soins et des services d'obstétrique de proximité sécuritaires, de qualité et accessibles en continu en région rurale et éloignée. Le groupe de travail s'est rencontré à trois reprises en 2020 et a formulé des recommandations, notamment sur la formation et le maintien des compétences des infirmières, des chirurgiens, des omnipraticiens et des sages-femmes. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre, dont les mesures de rehaussement décrites à la section a. et un projet de collaboration entre différents intervenants impliqués auprès des femmes enceintes et de leurs bébés.

c. La recommandation 16 : Sous l'autorité du MSSS, mettre en place un groupe de travail afin d'examiner la faisabilité d'introduire un nouveau titre d'emploi dans les unités d'obstétrique et de natalité en milieu rural et en définir les conditions d'exercice;

Plusieurs travaux ont été effectués afin d'analyser les autres types d'emploi qui pourraient éventuellement soutenir la pratique infirmière en obstétrique. Un chantier est en cours afin de se pencher plus particulièrement sur l'apport des accompagnantes à la naissance.

d. La recommandation 17 : Sous l'autorité du MSSS, mettre en place un comité de travail réunissant des intervenants des régions afin d'identifier des mesures incitatives permettant l'installation et le maintien d'effectifs professionnels en région.

Le plan de rétablissement du MSSS, en cours d'élaboration, prévoit des mesures favorisant l'augmentation du personnel dans le RSSS, incluant les enjeux de main-d'œuvre des régions.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lionel Carmant', with a stylized flourish at the end.

Lionel Carmant

N/Réf. : 21-MS-07492